

Commune de **Blanzac-**

Les-Matha

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification simplifiée n°1

4b – Orientation d'Aménagement et de Programmation après modification simplifiée

	Prescription	Arrêt	Approbation
PLU	01/06/04	08/10/07	23/03/09
Révision simplifiée n°1	18/01/10	-	22/11/10
Modification simplifiée n°1	29/03/17	-	22/11/17

Le Maire,
Pierre ARNAUD



- Limite de la zone AU
- Limite communale
- Principe d'inconstructibilité sur la bande des 35 mètres
- Création d'un secteur végétalisé assurant l'isolation visuelle et acoustique des zones d'habitat Ub et Ud
- Implantation de haies arbustives en limite de domaine public assurant la transition paysagère
- Créations d'accès autorisées
- Orientation de la façade principale ou vitrée du bâtiment vers le sud-ouest